## Formulaires d’identification

|  |  |
| --- | --- |
| Dénomination de la société / soumissionnaire :Forme juridique : |  |
| Siège social (adresse) : |  |
| Représenté(e) par le soussignéNom, prénom :Qualité : |  |
| Personne de contact :Numéro de téléphone :Numéro de fax :Adresse e-mail : |  |
| Numéro d’inscription CNSS ou équivalent : |  |
| Numéro d’entreprise : |  |
| N° de compte pour les paiements :Institution financière :Ouvert au nom de  |  |
|  |  |
| Nom, prénom du soumissionnaire : |  |
| Domicile : |  |
| Numéro de téléphone :Numéro de fax :Adresse e-mail : |  |
| N° de compte pour les paiements :Institution financière :Ouvert au nom de : |  |

## Formulaire d’offre de prix

En déposant cette offre, le soumissionnaire s’engage à exécuter, conformément aux dispositions du cahier spécial des charges MRT24001-10001, le présent marché et déclare explicitement accepter toutes les conditions énumérées dans le cahier spécial des charges et renoncer aux éventuelles dispositions dérogatoires comme ses propres conditions.

Les prix unitaires de chacun des postes de l’inventaire sont établis en respectant la valeur relative de ces postes par rapport au montant total de l’offre. Tous les frais généraux et financiers, ainsi que le bénéfice, sont répartis sur les différents postes proportionnellement à l’importance de ceux-ci.

Le soumissionnaire s’engage à exécuter le marché public conformément aux dispositions du cahier spécial des charges MRT24001-10001, aux prix suivants, exprimés en MRU et hors TVA :

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| Postes | Unité | Quantité | Prix unitaire Htva en MRU/EURO |
| Expert principal en charge d’une analyse rapide sur le genre dans le cadre de la formulation du programme « SYSALIM » et du démarrage du programme « MIRECAM » | 1 journée de travail à domicile  | 20 |  |
| 1 journée de travail terrain  | 10 |  |
| Taux TVA | % |

**NB :**

**Le nombre total des HJ ne doit pas dépasser 30HJ dont le soumissionnaire proposera une répartition en fonction des HJ terrain et domicile.**

**Point d’attention :**

**Sont notamment inclus dans les prix :**

* **la retenue à la source sur les honoraires relatifs aux services prestés en Mauritanie (15% des honoraires pour les prestataires non-résidents en Mauritanie et 2.5% des honoraires pour les prestataires résidents en Mauritanie).**
* la gestion administrative et le secrétariat ;
* le déplacement, le transport en Mauritanie et l'assurance (à l’exception des frais mentionnés plus bas)
* les honoraires ;
* les per diem ;
* les frais de visa éventuels ;
* la documentation relative aux services ;
* les frais de logistique et des équipements nécessaires à l’exécution du marché ;
* la livraison de documents ou de pièces liés à l'exécution ;
* les emballages ;
* la formation nécessaire à l'usage ;
* les frais de déplacement internationaux/nationaux
* le cas échéant, les mesures imposées par la législation en matière de sécurité et de santé des travailleurs lors de l'exécution de leur travail.
* les frais de communication (internet compris), tous les coûts et frais de personnel ou de matériel nécessaires à l’exécution du présent marché, la rémunération à titre de droit d’auteur, l’achat ou la location auprès de tiers de services nécessaires à l’exécution du marché.

**Ne doivent pas être inclus dans les prix unitaires :**

* Le programme Enabel prend en charge, le cas échéant, les coûts liées à l’organisation de réunions d’ateliers ou de formations ;

Certifié pour vrai et conforme,

Fait à …………………… le ………………

**Signature manuscrite originale / nom de la personne habilité à engager l’entité soumissionnaire** :

………………………………………

## Déclaration d’intégrité pour les soumissionnaires

Concerne le soumissionnaire :

Domicile / Siège social :

Référence du marché public :

À l’attention de Enabel,

Par la présente, je / nous, agissant en ma/notre qualité de représentant(s) légal/légaux du soumissionnaire précité, déclare/rons ce qui suit :

* Ni les membres de l’administration, ni les employés, ni toute personne ou personne morale avec laquelle le soumissionnaire a conclu un accord en vue de l'exécution du marché, ne peuvent obtenir ou accepter d’un tiers, pour eux-mêmes ou pour toute autre personne ou personne morale, un avantage appréciable en argent (par exemple, des dons, gratifications ou avantages quelconques), directement ou indirectement lié aux activités de la personne concernée pour le compte de Enabel.
* Les administrateurs, collaborateurs ou leurs partenaires n'ont pas d'intérêts financiers ou autres dans les entreprises, organisations, etc. ayant un lien direct ou indirect avec Enabel (ce qui pourrait, par exemple, entraîner un conflit d'intérêts).
* J'ai / nous avons pris connaissance des articles relatifs à la déontologie et à la lutte contre la corruption repris dans le Cahier spécial des charges et je / nous déclare/rons souscrire et respecter entièrement ces articles.

Je suis / nous sommes de même conscient(s) du fait que les membres du personnel de Enabel sont liés aux dispositions d’un code éthique qui précise ce qui suit : “*Afin d’assurer l’impartialité des membres du personnel, il leur est interdit de solliciter, d’exiger ou d’accepter des dons, gratifications ou avantages quelconques destinés à eux-mêmes ou des tiers, que ce soit ou non dans l’exercice de leur fonction, lorsque les dons, gratifications ou avantages précités sont liés à cet exercice. Notons que ce qui importe le plus dans cette problématique est moins l’enrichissement résultant de l’acceptation de dons, gratifications ou avantages de toute nature, que la perte de l’impartialité requise du membre du personnel dans l’exercice de sa fonction. À titre personnel, les membres du personnel n’acceptent aucune gratification, aucun don ni avantage financier ou autre, pour les services rendus”*.

Si le marché précité devait être attribué au soumissionnaire, je/nous déclare/rons, par ailleurs, marquer mon/notre accord avec les dispositions suivantes :

* Afin d’éviter toute impression de risque de partialité ou de connivence dans le suivi et le contrôle de l’exécution du marché, il est strictement interdit au contractant du marché (c'est-à-dire les membres de l’administration et les travailleurs) d’offrir, directement ou indirectement, des cadeaux, des repas ou un quelconque autre avantage matériel ou immatériel, quelle que soit sa valeur, aux membres du personnel de Enabel, qui sont directement ou indirectement concernés par le suivi et/ou le contrôle de l'exécution du marché, quel que soit leur rang hiérarchique.
* Tout contrat (marché public) sera résilié, dès lors qu’il s’avérerait que l’attribution du contrat ou son exécution aurait donné lieu à l’obtention ou l’offre des avantages appréciables en argent précités.
* Tout manquement à se conformer à une ou plusieurs des clauses déontologiques peut aboutir à l’exclusion du contractant du présent marché et d’autres marchés publics pour Enabel.
* Le contractant du marché (adjudicataire) s’engage à fournir au pouvoir adjudicateur, à sa demande, toutes les pièces justificatives relatives aux conditions d’exécution du contrat. Le pouvoir adjudicateur pourra procéder à tout contrôle, sur pièces et sur place, qu’il estimerait nécessaire pour réunir des éléments de preuve sur une présomption de frais commerciaux inhabituels.

Le soumissionnaire prend enfin connaissance du fait que Enabel se réserve le droit de porter plainte devant les instances judiciaires compétentes lors de toute constatation de faits allant à l’encontre de la présente déclaration et que tous les frais administratifs et autres qui en découlent sont à charge du soumissionnaire.

Signature précédée de la mention manuscrite "Lu et approuvé" avec mention du nom et de la fonction:

……………………………..

Lieu, date

## Déclaration ‘droits d’accès’

Par la présente, je/nous, agissant en ma/notre qualité de représentant(s) légal/ légaux du soumissionnaire précité, déclare/rons que le soumissionnaire ne se trouve pas dans un des cas d’exclusion suivants :

1. Le soumissionnaire ni un de ses dirigeants a fait l’objet d’une condamnation prononcée par une décision judiciaire ayant force de chose jugée pour l’une des infractions suivantes :

1° participation à une organisation criminelle ;

2° corruption ;

3° fraude ;

4° infractions terroristes, infractions liées aux activités terroristes ou incitation à commettre une telle infraction, complicité ou tentative d’une telle infraction ;

5° blanchiment de capitaux ou financement du terrorisme ;

6° travail des enfants et autres formes de traite des êtres humains ;

7° occupation de ressortissants de pays tiers en séjour illégal ;

8° la création de sociétés offshore.

L’exclusion sur base de ce critère vaut pour une durée de 5 ans à compter de la date du jugement.

1. Le soumissionnaire ne satisfait pas à ses obligations relatives au paiement d’impôts et taxes ou de cotisations de sécurité sociale pour un montant de plus de 5.000 €, sauf lorsque le soumissionnaire peut démontrer qu’il possède à l’égard d’un pouvoir adjudicateur une ou des créances certaines, exigibles et libres de tout engagement à l’égard de tiers. Ces créances s’élèvent au moins à un montant égal à celui pour lequel il est en retard de paiement de dettes fiscales ou sociales ;
2. le soumissionnaire est en état de faillite, de liquidation, de cessation d’activités, de réorganisation judiciaire, ou a fait l’aveu de sa faillite, ou fait l’objet d’une procédure de liquidation ou de réorganisation judiciaire, ou est dans toute situation analogue résultant d’une procédure de même nature existant dans d’autres réglementations nationales ;
3. le soumissionnaire ou un de ses dirigeants a commis une faute professionnelle grave qui remet en cause son intégrité.

Sont entre autres considérées comme telle faute professionnelle grave :

1. une infraction à la Politique de Enabel concernant l’exploitation et les abus sexuels – juin 2019 ;
2. une infraction à la Politique de Enabel concernant la maîtrise des risques de fraude et de corruption – juin 2019 ;
3. une infraction relative à une disposition d’ordre réglementaire de la législation locale applicable relative au harcèlement sexuel au travail ;
4. le soumissionnaire s’est rendu gravement coupable de fausse déclaration ou faux documents en fournissant les renseignements exigés pour la vérification de l’absence de motifs d’exclusion ou la satisfaction des critères de sélection, ou a caché des informations ;
5. lorsque Enabel dispose d’éléments suffisamment plausibles pour conclure que le soumissionnaire a commis des actes, conclu des conventions ou procédé à des ententes en vue de fausser la concurrence.

La présence du soumissionnaire sur une des listes d’exclusion Enabel en raison d’un tel acte/convention/entente est considérée comme élément suffisamment plausible.

1. lorsqu’il ne peut être remédié à un conflit d’intérêts par d’autres mesures moins intrusives ;
2. des défaillances importantes ou persistantes du soumissionnaire ont été constatées lors de l’exécution d’une obligation essentielle qui lui incombait dans le cadre d’un contrat antérieur passé avec un autre pouvoir public, lorsque ces défaillances ont donné lieu à des mesures d’office, des dommages et intérêts ou à une autre sanction comparable.

Sont considérées comme ‘défaillances importantes’ le respect des obligations applicables dans les domaines du droit environnemental, social et du travail établies par le droit de l’Union européenne, le droit national, les conventions collectives ou par les dispositions internationales en matière de droit environnemental, social et du travail.

La présence du soumissionnaire sur la liste d’exclusion Enabel en raison d’une telle défaillance sert d’un tel constat.

1. des mesures restrictives ont été prises vis-à-vis du contractant dans l’objectif de mettre fin aux violations de la paix et sécurité internationales comme le terrorisme, les violations des droits de l’homme, la déstabilisation des États souverains et la prolifération d’armes de destruction massive.
2. Le soumissionnaire ni un de des dirigeants se trouvent sur les listes de personnes, de groupes ou d’entités soumises par les Nations-Unies, l’Union européenne et la Belgique à des sanctions financières :

Pour les Nations Unies, les listes peuvent être consultées à l’adresse suivante :

https://finances.belgium.be/fr/tresorerie/sanctions-financieres/sanctions-internationales-nations-unies

Pour l’Union européenne, les listes peuvent être consultées à l’adresse suivante :

https://finances.belgium.be/fr/tresorerie/sanctions-financieres/sanctions-europ%C3%A9ennes-ue

https://eeas.europa.eu/headquarters/headquarters-homepage/8442/consolidated-list-sanctions

https://eeas.europa.eu/sites/eeas/files/restrictive\_measures-2017-01-17-clean.pdf

Pour la Belgique :

https://finances.belgium.be/fr/sur\_le\_spf/structure\_et\_services/administrations\_generales/tr%C3%A9sorerie/contr%C3%B4le-des-instruments-1-2

Le soumissionnaire consent formellement à ce que Enabel ait accès aux documents justificatifs étayant les informations fournies dans le présent document.

Nom et prénom :

Date :

Signature autorisée :

## Signalétique financier ( Joindre obligatoirement le RIB)

|  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- |
|   |  |  |   |   |   |
| **TITULAIRE DU COMPTE (1)** |   |   |
| **ADRESSE** |  |   |
| **VILLE** |   |  | **CODE POSTAL** |  |   |
| **PAYS** |   |   |
| **CONTACT** |   |   |
| **TELEPHONE FIXE** |   |  | **MOBILE** |   |   |
| **E - MAIL** |   |   |
|  |   |   |   |   |   |
| **COORDONNEES BANCAIRES** |  |  |  |  |
|  |  |  |  |   |   |
| **INTITULE DU COMPTE** |   |   |
| **NOM DE LA BANQUE** |  |  |
| **ADRESSE (DE L'AGENCE)** |  |  |
| **VILLE** |   |  | **CODE POSTAL** |   |   |
| **PAYS** |   |   |
| **NUMERO DE COMPTE (2)** |   |   |
| **IBAN** |   |   |
| **CODE BIC/SWIFT** |  |  |
|   |   |   |   |   |   |
|  |  |  |  |  |  |
| 1. *Le nom ou le titre sous lequel le compte a été ouvert et non le nom du mandataire.*
2. *Une copie du Relevé d’Identité Bancaire (RIB) doit être jointe à l’offre.*

*Tous les paiements seront effectués sur le numéro de compte mentionné. Aucune modification ne sera autorisée sans accord préalable du pouvoir adjudicateur avec la signature d’un avenant.* |  |

## Tableaux Profils Experts

|  |  |
| --- | --- |
| **Expert principal en charge d’une analyse rapide sur le genre dans le cadre de la formulation du programme « SYSALIM » et du démarrage du programme « MIRECAM »** | **Qualifications / expériences***(L’expérience est quantifiée en hommes-mois)* |
| **Nom de l’expert :** |
| **Critères d’attribution** |
| Diplôme universitaire de niveau BAC+5 (ou équivalent) en sciences sociales (genre, anthropologie, sociologie, droit…), en économie ou toute autre domaine connexe[[1]](#footnote-1) (**Diplôme conforme )**  |  |
| Avoir réalisé au minimum trois (03) études et stratégies d’intégration du genre dans les politiques et programmes de développement  |  |
| Expérience dans la collecte de données qualitative et éventuellement quantitative dans le domaine du genre-droits humains et/ou connexe **( Au moins une expérience)**; |  |
| Expérience en matière de genre dans les secteurs agro-pastoral, d’insertion socio-économique, des systèmes alimentaires durables et de soutien aux personnes réfugiées **( Au moins une expérience)**;  |  |
| Connaissance du paysage institutionnel relatif au genre et droits humains en Mauritanie |  |
| Connaissance Au moins d’une des langues locales (Hassaniya,Peul,Soninké,Wolof). |  |

## Liste services similaires

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| Services similaires et montant | Client | Personne de contact | Dates d’exécution (mois et année |
|  |  |  |  |
|  |  |  |  |
|  |  |  |  |
|  |  |  |  |
|  |  |  |  |
|  |  |  |  |
|  |  |  |  |
|  |  |  |  |

1. Les possibilités d’équivalence d’un diplôme inférieur couplée à 10 ans d’expérience dans le genre, le développement, et d’excellentes capacités rédactionnelles et analytiques seront prises en compte [↑](#footnote-ref-1)